



# Menu scolaire

Menus du Lundi 1 Avril au Vendredi 5 Avril 2024



Semaine

- Entrée
- Plat principal
- Légume Féculent
- Produit laitier
- Dessert

*Lundi*

*Poisson d'Avril!!!*

*hi!hi!hi!hi!hi!*

*Mardi*



*Betterave rouge en vinaigrette*

*Boulettes de bœuf au jus*

*Haricots verts*

*Vache qui rit*

*Crème chocolat*

*Jeudi*

*Salade verte*

*Lasagne bolognaise*

*(Plat complet)*

*Petit suisse*

*Compote de fruits*

*Vendredi*

*Céleri rémoulade*

*Beignets de calamar*

*Riz à la tomate*

*Samos*

*Fruit de saison*



Les groupes d'aliments :



« Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.



Pour des raisons d'approvisionnement, SOGIREST se réserve le droit de modifier certaines composantes du menu et vous remercie de votre compréhension.

SOGIREST vous informe que la viande bovine est d'origine française conformément au décret du 17/12/2002.



Semaine

	Entrée
	Plat principal
	Legume Écoulent
	Produit laitier
	Dessert

*Lundi*

<i>Carotte rapée</i>
<i>Jambon blanc/rosette</i>
<i>Pomme vapeur</i>
<i>Raclette</i>
<i>Yaourt aromatisé</i>

*Mardi*

<i>Chou fleur vinaigrette</i>
<i>Pizza fromage</i>
<i>Salade verte</i>
<i>Emmental</i>
<i>Liégeois vanille</i>

*Jeudi*

<i>Ouf dur sauce cocktail</i>
<i>Parmentier de Pâques</i> <i>(Plat complet)</i>
<i>Yaourt sucré</i>
<i>Moelleux chocolat du chef</i>

*Vendredi*

<i>Taboulé</i>
<i>Quenelles de brochet</i>
<i>Brocolis béchamel</i>
<i>Fromage blanc sucré</i>
<i>Fruit de saison</i>



Les groupes d'aliments :



« Selon l'article R.112-14 du décret du 17 avril 2015, la cuisine centrale met à disposition un repas sans les 14 allergènes réglementaires qui s'intègre dans le dispositif déployé par votre établissement.

Merci d'orienter toute personne intéressée vers votre service de restauration pour en bénéficier. »

print

Pour des raisons d'approvisionnement, SOGIREST se réserve le droit de modifier certaines composantes du menu et vous remercie de votre compréhension.

SOGIREST vous informe que la viande bovine est d'origine française conformément au décret du 17/12/2002.